



R^e DE LOISIRS **Règlement de location**



L' R^e de Loisirs est disponible du 1^{er} avril au 30 septembre

Pour chaque location un engagement précisant la durée et le prix est signé entre la commune et le locataire.

- ⇒ La location comprend le barnum, la cuisine équipée, les tables et les chaises
- ⇒ Les terrains de tennis, de BMX et de Beach Volley restent ouverts au public même lors des locations.
- ⇒ Les tables et les chaises seront prises et remises par le locataire dans le local prévu à cet effet
- ⇒ Il est interdit de coller ou punaiser des décorations sur les bâches du barnum
- ⇒ Le sol du barnum devra être balayé après toute utilisation
- ⇒ Les appareils de la cuisine seront lavés
- ⇒ La vaisselle sera rendue propre et rangée
- ⇒ **Le tri sélectif sera effectué pour le verre, le plastique et le papier** (conteneurs près de la grange)
- ⇒ Les autres déchets devront être mis en sac et laissés sur place
- ⇒ Le ramassage des déchets autour du barnum devra être fait
- ⇒ Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse, et les déjections ramassées.
- ⇒ Attention au volume des sonorisations. Respect du voisinage après 22 Heures, pensez à baisser le son.
- ⇒ Chèque de caution à donner à la réservation.
- ⇒ Paiement de la location donné la semaine précédant la date de location de la salle.

Personne à contacter
Mme HOARAU Madeleine
06.65.22.81.99

TARIFS 2022	
DU 1^{er} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE	
Habitants de la Commune	
Location 1 journée.....	210.00€
Location week-end.....	310.00€
Montant de la caution	500.00€
Habitants Communes du Val de Sully	
Location 1 journée.....	310.00€
Location week-end.....	465.00€
Montant de la caution	500.00€
Habitants hors Commune	
Location 1 journée.....	415.00€
Location week-end.....	615.00€
Montant de la caution	500.00€
Associations hors Commune	
Location 1 journée.....	310.00€
Location week-end.....	465.00€

⇒ Toute détérioration ou malpropreté du site entraînera une retenue sur caution équivalente aux frais de remise en état.

⇒ Des dégâts importants donneront lieu à une facturation supplémentaire, à la charge du locataire.